

UNE THÉMATIQUE DE PLUS

L'expérience

Vocabulaire emblématique des interrogations et inquiétudes de sociétés postmodernes semblant avoir perçu les limites de leur mode de développement, le terme de « Développement Durable » (DD) apparaît aujourd'hui comme un véritable leitmotiv dans les discours institutionnels tant nationaux qu'internationaux. Pour des établissements de formation supérieure attentifs aux évolutions sociétales, mais également législatives et réglementaires, qui construisent l'environnement dans lequel évolueront les futurs professionnels qu'ils forment, cette thématique présente désormais des enjeux importants en termes de formation, c'est-à-dire de définition de connaissances et de compétences à acquérir, mais aussi, sans doute, de positionnement.

L'École Nationale des Travaux Publics de l'État (ENTPE) forme des ingénieurs pour le Ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer (METLTM) et le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et, de plus en plus (25 % aujourd'hui), pour les collectivités locales et les entreprises. Elle se doit donc d'intégrer cette problématique dans le cadre de son projet pédagogique (1). Si l'ENTPE entend aujourd'hui se positionner comme une Grande École formant les « Ingénieurs du développement durable des territoires », reste à savoir – c'est aujourd'hui l'un des enjeux majeurs de la réforme des enseignements en cours – comment traduire cette ambition dans les contenus enseignés et les méthodes pédagogiques utilisées.

Dans une formule confinante à l'oxymore, le DD prétend dépasser les contradictions entre sphères sociale, économique

et environnementale ; dans un monde désormais reconnu comme complexe et saturé d'interdépendances multiples, il se donne pour « mission de réconcilier efficacité économique, justice sociale et conservation de la nature » (APDD). Dans une école d'ingénieurs comme l'ENTPE, la prise en compte des préoccupations liées au DD se traduit tout d'abord par l'importance croissante des normes (ISO 14000), de la recherche de la qualité (Haute Qualité Environnementale), ou de l'émergence de nouveaux matériaux dans le domaine de la construction des bâtiments et des infrastructures. Plus fondamentalement, elle interpelle des domaines d'enseignement désormais stabilisés, mais dont l'émergence est plus récente : l'aménagement et l'environnement.

D'une certaine manière, et très schématiquement, on peut considérer que l'enseignement de ces domaines a connu des évolutions parallèles. Introduit à partir des domaines plus appliqués de l'hydraulique et de l'hydrologie urbaine, le champ de l'environnement s'est développé d'abord, au début des années 1990, dans une optique naturaliste (Dynamique des écosystèmes naturels et anthropisés) pour évoluer de plus en plus vers une prise en compte des préoccupations environnementales dans les projets d'aménagement. Parallèlement, dans le domaine de l'aménagement, aux cours plus appliqués de droit et de pratiques de l'urbanisme ont été adjoints, depuis le milieu des années 1980, des cours visant à donner aux étudiants une culture sur la ville (histoire, théories, acteurs, problématiques contemporaines) et, plus récemment, sur la société urbaine dans laquelle s'inscrit l'acte d'aménagement. Dans ces deux domaines, liés à des laboratoires de

(1) D'autant qu'il s'agit là d'une demande forte de son ministère de tutelle, le METLTM, issue, en particulier, des Lois d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (25 juin 1999) et Solidarité et Renouvements Urbains (13 décembre 1999).

EN PLUS STRUCTURANTE

d'une École

recherche et, au delà des tronc communs, à des voies d'approfondissements distinctes, on est passé de l'enseignement de savoir-faire techniques appliqués à une volonté de faire comprendre au futur ingénieur-aménageur l'environnement (naturel, économique, social) dans lequel s'inscrira sa pratique professionnelle à travers une approche culturelle et générale, mais aussi, de plus en plus, une véritable connaissance scientifique de ces dimensions (2).

Aboutissement provisoire de ce mouvement, ici trop rapidement brossé, la réforme des enseignements (liée à l'harmonisation européenne des formations d'enseignement supérieur) en cours à l'ENTPE accorde une place importante au DD et aux compétences et savoirs nécessaires à sa mise en œuvre. On peut ainsi noter la volonté de renforcer le caractère scientifique des enseignements de 1^{ère} année, en particulier dans le domaine des « Sciences du Vivant et de la Terre » (Climatologie, Géologie, Écologie et Chimie) et des « Sciences Humaines et Sociales » (Droit public, Économie et Sociologie). Par ailleurs, la mise en place de quatre dominantes dès la 2^{ème} année vise à briser les logiques sectorielles souvent cultivées au sein des huit anciennes « voies d'approfondisse-

ment » de 3^{ème} année. Trois de ces dominantes s'intéressent explicitement à l'aménagement des territoires, envisagé à des échelles distinctes (nationale, régionale, urbaine) et, au delà des savoirs techniques indispensables à l'ingénieur, proposent de le former à l'analyse des territoires et à la mise en place de politiques publiques à ces différentes échelles dans un souci de DD. Quant à la quatrième, plus orientée vers des objets techniques (bâtiments, infrastructures), elle met l'accent sur la HOE (Haute Qualité Environnementale).

Ainsi, au delà de l'effet de mode et de l'affichage, le DD apparaît aujourd'hui à l'ENTPE comme une préoccupation qui s'inscrit dans la continuité de tendances lourdes qui affectent l'évolution de ses enseignements. C'est là sans doute sa meilleure chance pour une prise en compte durable dans les formations qu'elle délivre et, au delà, dans les pratiques des aménageurs qu'elle forme. Si l'on en juge par les sujets que les étudiants abordent dans le cadre de leurs Travaux de Fin d'Études, cette préoccupation est déjà la leur !

**Cécile Delolme (3),
Sylvain Petitet (4)**

(2) Pour illustrer ce mouvement, on peut évoquer, dans le cadre du tronc commun de l'ENTPE, la mise en place, dans les années 1990, d'un séminaire « Aménagement du Territoire » visant à mettre en évidence enjeux et logiques d'acteurs à travers l'analyse d'un projet d'aménagement concret (un projet différent par groupe de vingt étudiants) ou, plus récemment, celle d'un séminaire « Environnement » proposant, au-delà du décorticage du cadre et des modalités d'une étude d'impact réelle (aménagement de la Loire à Brives-Charensac), de mieux comprendre la nécessité d'intégrer les préoccupations environnementales dans la démarche d'aménagement. Enfin, on peut également noter la commande à l'APDD d'un cours optionnel « Territoire et Développement Durable » visant à mieux connaître et comprendre les concepts du DD et à réaliser un diagnostic territorial, puis l'analyse de différentes politiques publiques à l'aune de ses objectifs sur un territoire précis (la vallée de l'Ondaine en région stéphanoise).

(3) Enseignante-chercheuse au Laboratoire des sciences de l'environnement (LSE), ENTPE.

(4) Chef du Département Aménagement Environnement Habitat Construction de l'ENTPE.